

Landesbibliothek Oldenburg

Digitalisierung von Drucken

**Histoire Critique De L'Etablissement De La Monarchie
Françoise Dans Les Gaules**

Dubos, Jean Baptiste

Amsterdam, 1735

Chapitre X. Clovis entre dans le Pays des tenu par les Visigots. Bataille de
Vouglé.

urn:nbn:de:gbv:45:1-3034

Anastase avoit été fait Empereur en qua-^{LIV. IV.}
tre cens quatre-vingt-onze, la dix-septié-^{CH. IX.}
me année de son regne couroit en cinq
cens sept. Enfin l'Auteur du supplément
à la Chronique de Victor Tununensis, dit
positivement que la bataille de Vouglé se
donna en cinq cens sept sous le troisié-
me Consulat d'Anastase, & sous le pre-
mier de Venantius.

Nous verrons que les Bourguignons ne
furent pas les seuls Alliés qu'eut Clovis,
lorsqu'il marcha cette année-là contre les
Visigots, & qu'il avoit encore dans son
Armée un Corps de Ripuaires commandé
par Clodéric fils aîné de Sigebert Roi de
cette Tribu. Reprenons la narration de
Gregoire de Tours, où nous l'avons quit-
tée pour faire les digressions qu'on vient
de lire.

CHAPITRE X.

*Clovis entre dans le Pays tenu par les Visi-
gots. Bataille de Vouglé.*

CLOVIS informé que les Visigots se
mettoient en mouvement, & qu'ils
marchoient vers leurs Provinces frontieres
de son Pays, prit le parti le plus usité
dans ce tems-là, celui d'aller droit au
lieu où l'Armée ennemie devoit s'assem-
bler, afin de la combattre avant qu'elle
eût encore reçu toutes les Troupes qui
la venoient joindre. On favoit que c'é-
toit



LIV. IV.
CH. X.

toit dans le Poitou qu'Alaric avoit donné le rendez-vous à ses Troupes, ainsi Clovis y marcha. Comme il étoit le Maître d'Orléans, on ne doit pas être en peine du lieu où il passa la Loire. Il prit ensuite sa route par la Touraine qui étoit alors sous la domination des Visigots, &

Gr. Tur.
hist. lib. 2.
cap. 37.

par conséquent un Pays ennemi. Clovis ne laissa pas néanmoins de faire publier en y entrant, un ban par lequel il étoit défendu sous peine de la vie, d'y prendre aucune autre chose que de l'herbe & de l'eau. Il crut devoir cette marque de respect à la mémoire de Saint Martin Evêque de Tours, & l'Apôtre des Gaules. Il arriva cependant qu'un Soldat eut la hardiesse d'enlever quelques bottes de foin appartenantes à une pauvre femme.

„ Le Roi, dit-il, comme pour s'excuser, „ nous a du moins permis de prendre ici „ de l'herbe. Qu'est-ce que du foin? une „ herbe coupée, fanée & mise en bot- „ tes”. Sa plaisanterie ne lui réussit point: Clovis informé du fait, condamna à mort le Soldat qui avoit contrevenu à son ban, & il le fit exécuter. „ Quel succès pou- „ vons-nous attendre de notre entreprise, „ disoit alors ce Prince, si nous manquons „ au respect dû à S. Martin”? Cet exemple contint les Troupes.

Durant la marche, Clovis qui passoit à une petite distance de la Ville de Tours, eut la curiosité de consulter le Dieu des Armées dans l'Eglise bâtie sur le Tombeau de Saint Martin, pour apprendre, s'il étoit possible, quel seroit l'événement

de

de l'expédition que les Francs avoient
 entreprise. Dans ce dessein, il envoya se-
 cretement des hommes de confiance por-
 ter ses offrandes au Tombeau de l'Apô-
 tre des Gaules, & il leur enjoignit de lui
 rendre à leur retour un compte exact de
 tout ce qu'ils auroient vû ou entendu de
 plus propre à servir de présage, & à
 pronostiquer le succès de la campagne. Il
 s'adressa ensuite à Dieu, & lui dit: „ Sei-
 gneur, s'il est vrai que vous daigniez
 me protéger, & si vous avez résolu de
 vous servir d'un bras aussi foible que
 le mien, pour renverser le Trône éle-
 vé par une Nation infidelle, & tou-
 jours opposée aux intérêts de la Reli-
 gion que vous-même vous avez en-
 seignée, daignez manifester votre volon-
 té à mes Serviteurs, & qu'ils en puis-
 sent appercevoir quelque signe sensible,
 lorsqu'ils entreront dans l'Eglise de S.
 Martin”.

LIV. IV.
 CH. X.

Les personnes chargées de la commis-
 sion de Clovis, s'en acquitterent sans se
 découvrir, & dans le temps qu'elles met-
 toient le pied dans l'Eglise de Saint Mar-
 tin, qui n'étoit point encore renfermée
 dans l'enceinte de Tours, elles entendirent
 le Chantre entonner le quarantième
 Verset du Pseaume dix-septième: *Seigneur,*
vous m'avez armé de courage dans les com-
bats, & vous avez fait tomber sous mes
coups ceux qui s'étoient levés sur leurs pieds
pour me frapper. Vous avez contraint mes
ennemis à tourner le dos devant moi, &
vous avez confondu ceux qui me haïssoient.



LIV. IV.
CH. X.

Cette Consultation faite par Clovis, étoit-elle une action sainte, ou bien un effet blâmable de la curiosité effrenée de pénétrer dans l'avenir, que les hommes ont toujours eue, & qui fit souvent chercher aux premiers Chrétiens dans les Livres sacrés, & sur les Tombeaux des Saints, des présages pareils à ceux que leurs peres avoient cherchés, quand ils étoient encore Payens, dans les Ouvrages de Virgile, & dans les antres d'Apollon? Que ceux auxquels il appartient de prononcer sur cette question, la décident.

Il est vrai que le Concile qui s'étoit tenu dans Agde une année avant que Clovis consultât le Ciel dans l'Eglise de S. Martin, (1) défend sous peine d'excommunication aux Clercs & aux Laïques de chercher, soit dans l'Ecriture Sainte, soit en faisant de leur autorité privée des cérémonies mystérieuses sur les Tombeaux des Saints, aucun augure de l'avenir. Il est encore vrai que le Concile, qui quatre années après le tems dont nous écrivons l'Histoire, s'assembla dans Orleans par les soins de Clovis, fait sous les mêmes peines prohibition tant aux Ecclésiastiques

(1) At ne id fortasse videatur omisum quod maxime fidem Religionis Catholice infestat, quod aliquanti Clerici sive Laici student auguris ut sub nomine fictæ religionis per eas quas Sæditorum sortes vocant, divinationis scientiam profitentur, vel Scripturarum inspectione futura promittunt; Hos quicumque Clericus vel Laicus detectus fuerit vel consulere vel docere, ab Ecclesia habeatur extraneus. *Concil. Agath. Canone 42.*

tiques qu'aux Laïques, (1) de recourir à aucune sorte de divination, tant à celles qui avoient été en usage parmi les Payens, qu'à celles qui se faisoient en abusant des Livres saints & du culte en usage dans l'Eglise Chrétienne. Un des Capitulaires de Charlemagne défend encore aux Fideles de chercher des prédictions de l'avenir, (2) soit dans le Psautier, soit dans les Evangiles, & d'exercer aucune sorte de divination. Mais la maniere dont s'y prit Clovis, pour savoir ce qui étoit déterminé par la Providence sur la guerre qu'il avoit entreprise, est-elle bien une des manieres de découvrir l'avenir, qui sont condamnées dans les Loix que je viens de rapporter? C'est ce que je n'oserois décider. Reprenons le fil de la narration de Gregoire de Tours.

Les hommes de confiance que Clovis avoit envoyés porter ses offrandes au Tombeau de Saint Martin, revinrent après avoir remercié le Ciel d'un augure si heureux, rendre compte à leur Maître du présage qu'ils avoient eu. Il se mit en marche aussi-tôt, mais lorsqu'il fut arrivé sur le bord de la Vienne, dont le

lit

(1) Si quis Clericus, Monachus, vel secularis Divinationem vel Auguria crediderit observanda, vel sortes quas mentiuntur esse Sanctorum quibuscunque putaverit intimandas, cum his qui eis crediderint ab Ecclesie communiione pellatur. *Concil. Aurel. prim. Canon. 32.*

(2) Ut nullas vel in Psalterio vel in Evangelio, vel in aliis rebus sortes præsumat, nec Divinationes aliquas observare. *Capite quarto Cap. ann. 789. Baluz. tom. pr. pag. 243.*



LIV. IV.
CH. X.

lit couvrait le camp des ennemis, qui jugeant sagement des Francs, s'étoient assemblés entre Poitiers & cette riviere, il la trouva si grossie par des pluyes abondantes, qu'il ne lui étoit pas possible de la guayer, comme il s'étoit promis de le faire. Ainsi comme l'Armée des Francs avoit été obligée à passer la Loire au-dessus de la Touraine, que les Visigots tenoient, & par conséquent fort au dessus de l'embouchure de la Vienne dans ce fleuve, elle se trouvoit arrêtée par la riviere dont nous parlons. Il étoit même impossible à Clovis d'y jeter des ponts, ou de la faire traverser à ses Troupes dans des barques, parce qu'Alaric dont il paroît que le principal quartier étoit alors sous Poitiers, éloigné seulement de trois ou quatre lieues de la rive de la Vienne, y avoit des postes. Il n'auroit donc pas manqué de s'opposer à ce passage, & de profiter d'une telle occasion, pour combattre les Francs avec tant d'avantage, qu'il les eût battus sans rien risquer. Il falloit ou surprendre le passage de la Vienne, ou s'exposer, en tentant de la passer malgré l'opposition des Visigots, à une défaite presque certaine. Avant que de parler de l'évenement miraculeux qui tira Clovis de l'embarras où nous le voyons, il est bon d'abandonner un moment Grégoire de Tours, pour consulter Procope, & pour apprendre de cet Historien quel étoit le projet de campagne qu'Alaric avoit fait de son côté. On en concevra mieux & l'importance dont il étoit aux Francs

Francs de passer la Vienne au plutôt, & Liv. IV.
 comment le passage de cette riviere fut CII. X.
 cause de la bataille de Vouglé.

Procopé après avoir parlé de la guerre que Clovis & Theodoric firent conjointement aux Bourguignons en cinq cens, ajoute: (1), Les Francs ayant augmenté considérablement leurs forces, ils cessèrent d'avoir des égards pour Theodoric, & libres de la crainte qui les avoit retenus jusqu'alors, ils se mirent en campagne pour attaquer Alaric Roi des Visigots. Dès que ce Prince eut connoissance de ce qui s'entreprenoit contre lui, il eut recours à Theodoric qui se mit aussi-tôt à la tête d'une Armée pour aller secourir son gendre. Cependant les Visigots apprenant que l'ennemi commençoit à se faire voir sur les frontieres du Poitou, furent se poster sous la Ville de Poitiers, & durant quelques jours, ils demeurèrent derrière les retranchemens de leur camp. Notre Historien raconte ensuite comment les Visigots livrerent bataille aux Francs.

Je ne puis sans prévarication omettre d'aver-

(1) Postea Germani viribus auctiores nulla habitatione Theoderici ejusque metu deposito, in Alaricum & Visigothos arma moverunt. Qua de re certior factus Alaricus Theodoricum protinus advocavit. Dum ille cum magno exercitu in suppetias venit, incerta Visigothi Germanis quos ad Urbem Augustorunum habere castra audiverant occurrunt, & castra etiam ipsi metati sunt. Procop. de Bell. Goth. lib. pr. cap. 12.



L. IV. IV.
CH. X.

d'avertir ici le Lecteur, que j'ai pris la liberté de faire une correction importante dans le texte de Procope, en mettant le nom de *Poitiers* au lieu de celui de *Carcaffonne*, qui se lit dans l'édition du Louvre. Voici les raisons que j'ai eues de faire un tel changement. En premier lieu, il est impossible que Procope qui doit avoir vû en Italie plusieurs Francs & plusieurs Visigots qui s'étoient trouvés à la bataille de Vouglé, n'ait pas sù que c'étoit sous *Poitiers*, & non pas sous *Carcaffonne* qu'Alaric étoit campé la veille du jour où il perdit cette bataille mémorable, & dans laquelle il fut tué. Ainsi, quand bien même les Manuscrits de cet Historien ne fourniroient rien qui autorisât notre correction, il ne faudroit point laisser de la faire, par la raison qu'il est impossible que Procope se soit trompé au point d'avoir écrit *Carcaffonne* pour *Poitiers*, & qu'ainsi une telle faute devoit toujours être traitée de vice de Clerc, & mise sur le compte des Copistes. En second lieu, nous trouvons dans le texte d'un Manuscrit de Procope, de quoi autoriser la restitution que nous osons faire. Voici le fait.

Dans le douzième Chapitre du premier Livre de l'Histoire de la guerre des Gots par Procope, *Carcaffonne* se trouve nommée trois fois. La première fois qu'il en est fait mention, c'est dans le passage qui vient d'être rapporté, & c'est pour dire qu'Alaric campa quelque tems sous cette place, & qu'il ne décampa de là que pour
don-

donner la bataille où il perdit la vie. Les deux autres fois qu'il est fait mention de Carcaffonne dans ce Chapitre, c'est à l'occasion du Siège que Clovis mit devant cette Ville-là quelque tems après la bataille de Vouglé, & qu'il fût obligé de lever. Or le Manuscrit de la Bibliothèque de Joseph Scaliger, dont Hoëschelius s'est servi pour nous donner son édition du Texte Grec de Procope, appelle le Carcaffone, *Carcaffané* dans les deux endroits où il s'agit du Siège de cette place, & où réellement Procope a voulu parler de Carcaffonne. En cela il est semblable aux autres Manuscrits. Au contraire, dans l'endroit de ce Manuscrit Grec de Scaliger, où il est parlé de Carcaffonne pour la première fois, & à l'occasion du campement d'Alaric sous cette place avant la bataille de Vouglé, Carcaffonne s'y trouve appelée *Ou Carcaffona*. Quelle apparence que Procope ait nommé au commencement d'une page *Ou Carcaffona*, la même Ville qu'il appelle deux fois *Carcaffané* dans la suite de la même page. Je crois donc que Procope avoit écrit dans l'endroit que nous rétablissons *Augoustoritona*, en traduisant en Grec le nom Latin de la Ville de Poitiers qui est *Augustoritum*, & que la leçon *Ou Carcaffona* n'est autre chose que le mot *Augoustoritona* altéré & défiguré par quelques Copistes Grecs qui ne favoient point la Carte des Gaules. Il est aisé de deviner comment se fera faite par degré la restitution téméraire qui a mis à la pla-

LIV. IV.
CH. X.Procop.
Hoësch.
p. 185^v

LIV. IV.
CH. X.

ce du nom corrompu *On Carcaffona*, le nom de *Carcaffiané*, qui se trouvoit deux fois dans la fuite de la même page.

Sans redire ici pour autoriser notre hardiesse ce que l'on a déjà lû concernant l'altération des noms propres des lieux & des Fleuves de la Gaule, que l'ignorance des Copistes de Procope en Géographie, leur a fait faire en transcrivant le texte de cet Historien, nous nous contenterons d'observer que dans l'endroit même que nous restituons, ces Copistes ont commis une faute bien plus considérable que celle que nous corrigeons. Ils y font dire à Procope qu'Amalaric Roi des Visigots, étoit fils d'une fille d'Alaric second, au lieu que Procope avoit certainement écrit conformément à la vérité, & à ce que lui-même il dit ailleurs, qu'Amalaric étoit fils d'Alaric second, & d'une fille de Theodoric Roi des Ostrogots. Je reprends le fil de l'Histoire.

Alaric dont le projet étoit de ne point combattre, qu'il n'eût été joint par le renfort que Theodoric lui envoyoit, ne pouvoit pas se poster mieux qu'il l'avoit fait, en prenant un camp où il avoit la Vienne devant lui, & Poitiers dans ses derrières. Il étoit difficile qu'il fût forcé dans un campement si bien assis, d'où il ne laissoit pas d'empêcher que les Francs ne s'avancassent dans son pays, puisqu'ils ne pouvoient pas y entrer sans s'exposer à perdre aussi-tôt toute la communication avec le leur. Ainsi l'embaras de Clovis qui se voyoit arrêté dès le commencement

ment de sa carrière, ne devoit point être LIV. IV.
 médiocre. Il perdoit un temps précieux CH. X.
 pour lui, & dont les Visigots profite-
 roient, soit pour se fortifier par les se-
 cours qui leur venoient, soit pour ache-
 ver de découvrir le parti qu'il avoit dans
 leurs Provinces, & pour le dissiper.

» Ce Prince, dit Gregoire de Tours,
 (1) fut toute la nuit en prieres, deman-
 dant au Dieu des Armées qu'il daignât
 donner connoissance aux Francs d'un
 gué où ils pussent passer la riviere qui
 les empêchoit de combattre leurs en-
 nemis. Le lendemain l'Armée des
 Francs vit distinctement une biche d'u-
 ne grandeur extraordinaire entrer dans
 le lit de la Vienne, & la traverser sans
 perdre pied, comme si elle eût été en-
 voyée du Ciel, pour enseigner aux
 Francs l'endroit où cette riviere étoit
 guayable nonobstant la crûe de ses eaux.
 L'Armée des Francs passa donc la
 Vienne au gué que la biche lui avoit
 indiqué, & vint camper en vûe de
 Poitiers. Ce fut delà que Clovis (2)
 » ap-

(1) Porro ille cum ad fluvium Vigenam deve-
 nisset cum exercitu, per quem locum transire de-
 beret penitus ignorabat. Intumuerat enim ab inun-
 datione pluviarum. Cumque illa nocte Dominum
 deprecatus fuisset ut ei vadum qua transire posset
 designaret ostendere, mane facto, cervam miræ ma-
 gnitudinis ante eos nuda Dei flumen ingreditur, il-
 laque vadante, populus qua transire posset agnovit.
Gr. Tur. hist. lib. 2. cap. 37.

(2) Veniente autem Rege apud Pictavos, dum e-
 minas in tentoriis commoraretur, Pharus ignea de-



LIV. IV.
CH. X.

„ apperçut une lumière miraculeuse , qui
 „ s'élevant de dessus l'Eglise de Saint-Hi-
 „ laire bâtie dans cette Ville , paroïsoit
 „ darder des rayons du côté de son camp,
 „ comme si ce grand Serviteur de Dieu
 „ eût voulu par-là exhorter les Francs à
 „ faire sentir le poids de leurs armes aux
 „ Ariens sur lesquels il avoit lui-même
 „ remporté tant de victoires dans les dis-
 „ putes de Religion. A l'aspect de cer-
 „ te nouvelle colonne de feu , Clovis re-
 „ mit son armée en marche après avoir
 „ défendu qu'on fît la moindre violence
 „ à ceux qui ne seroient point trouvés
 „ portants actuellement les armes pour le
 „ service de l'ennemi ”. Le Ciel même
 se déclara le vengeur des infractions de
 ce ban. Un maraudeur qui avoit levé la
 main sur Saint Maixant Abbé d'un Mo-
 nastere du Diocèse de Poitiers , devint
 paralytique du bras dont il avoit voulu
 frapper le Serviteur de Dieu.

On pourroit soupçonner que la colom-
 ne de feu que Clovis apperçut sur l'Egli-
 se de saint Hilaire , n'étoit qu'un signal
 convenu entre ce Prince & quelque Poi-
 tevin de ses Partisans qui avoit promis de
 lui faire connoître par des fanaux les mou-
 vemens des ennemis & qui l'avertissoit
 par

Basilica sancti Hilarii egressa , visa est ei tanquam
 super se advenire , scilicet ut Beati Confessoris lumi-
 ne adjutus Hilarii , liberius Hæreticas acies contra quas
 sæpe idem Sacerdos pro fide conflixerat , debellaret.
 Conestatus est autem omni exercitu , ut nec ibi qui-
 dem aut in via aliquem expoliarent aut res cuius-
 quam diriperent. *Gr. Tur. hist. lib. 2. cap. 37.*

par les flambeaux qu'il avoit allumés sur le haut de cette Eglise, que les Visigots avoient décampé pour se retirer, aussi-tôt qu'ils avoient sù que l'Armée des Francs étoit en déçà de la Vienne. En effet on rendoit un grand service à Clovis en l'informant que ses ennemis faisoient actuellement un mouvement durant lequel il étoit facile de les défaire & qui d'un autre côté les alloit mettre en sûreté si l'on leur permettoit de l'achever sans trouble. Mais les Auteurs du tems disent positivement que l'apparition de cette lumiere fut un événement miraculeux. On a vû comment Gregoire de Tours s'en explique, & voici ce qu'en dit Venantius Fortunatus Auteur du sixième siècle & l'un des Successeurs de saint Hilaire sur le Siège Episcopal de Poitiers. » (1) Lorsque le Roi Clovis étoit armé contre un Peuple hérétique, il merita de voir sur la Basilique de saint Hilaire, une colonne de feu laquelle en s'avancant vers

» ce

(1) Clodoveus Rex dum contra gentem hæreticam pugnatus armatus, media nocte meruit de Basilica beati viri lumen super se veniens adpicere admonitus ut festinaretur, sed non sine venerabilis loci oratione adversus hostes consistaturus descenderet. Quod ille diligenter observans & orationi occurrens tanta prosperitate altero pro se pugnatio processit ad bellum, ut intra horam diei tertiam, ultra humana vota sortiretur à Domino victoriam, ubi multitudo occisorum cadaverum tanta jacuit in loco, ut collis illa visus sit ob hoc se erexisse in altum. Simile quoddam incidit Israëlitarum gentis tempore hujus causæ virtutis. Nam ibi columna ignis populum præcesserat, &c. Fortun. lib. 2. de Mir. Hilarii Sarii tom. prim. pag. 276.



LIV. IV.
CR. X.

» ce Prince l'avertissoit qu'il n'y avoit
 » pas de tems à perdre, & qu'il lui fal-
 » loit mettre sa principale confiance dans
 » l'intercession du Saint. Ce fut dans
 » ces sentimens que Clovis marcha avec
 » tant de diligence aux ennemis qui se
 » retiroient, qu'il les atteignit sur les neuf
 » heures du matin, & qu'il remporta sur
 » eux par la benediction du Dieu des Ar-
 » mées, une victoire plus entiere qu'il
 » ne l'eût osé esperer, une victoire si
 » complete que la colline qui servit de
 » champ de bataille fut jonchée de morts
 » en si grand nombre, que son terrain
 » en parut haussé. C'est ainsi que la co-
 » lomne de feu avoit autrefois servi de
 » guide aux enfans d'Israël.

Ce fut, comme nous l'apprend encore
 Fortunat (1) dans l'Abregé de la Vie de
 Saint Remy, à dix milles de Poitiers, &
 dans la campagne qui est auprès de Vou-
 glé (2), sur les bords du Clain, que Clo-
 vis défit Alaric. Je comprends donc sur ce
 qui a été déjà rapporté de la narration de
 Gregoire de Tours & sur ce qu'en dit
 Fortunat qui devoit connoître les lieux,
 que

(1) Cum Alarico Rege Gothorum in campo Vo-
 glotinsé super fluvium Claino milliario decimo ab
 Urbe Pictavorum bellum conferuit. *Vita Remijii Su-
 rii*, Tom. pr. pag. 302.

(2) *Voçlades*, vel *Voçlade* quibusdam *Boglobereta*,
Voglavum alii. Castellum in Pictonibus Claino flu-
 mini appositum *Voglé* nomen suum campis circum-
 jacentibus dedit, in quibus Alaricus Rex *Vesegotho-
 rum* à Chlodoveo Francorum Rege victus est & in-
 teremptus. *Vales. Notitia Gall.* pag. 617.

que Clovis, après avoir guayé la Vienne LIV. IV.
à l'endroit qui s'est appellé depuis le *Pas* CH. X.
de la *Biche*, avoit dessein de passer la nuit
dans le camp qu'il avoit pris en vûë de
Poitiers, lorsqu'il fut averti par les signaux
qu'il vit sur l'Eglise de saint Hilaire qu'Alaric
se retiroit & que les Visigots après
avoir passé le Clain à Poitiers, marchoient
sur la gauche de cette riviere. Clovis
aura décampé sur le champ, quoiqu'il fût
encore nuit, & passant aussi le Clain qui
n'est pas une grosse riviere, à quelque
gué que les gens du Pays lui auront ensei-
gné, il aura atteint après une marche for-
cée de neuf ou dix heures, les Visigots
qui faisoient diligence pour gagner le nou-
veau poste qu'ils avoient dessein d'occu-
per. Cependant (1) Procope semble dire
qu'Alaric pouvoit bien encore gagner pays,
mais que les Visigots indignés de la ma-
nceuvre qu'il leur faisoit faire, l'obligerent
à tourner tête & à livrer bataille à Clo-
vis qu'ils se vantoient de défaire seuls &
sans le secours des Ostrogots.

Le récit que Gregoire de Tours nous
fait de la journée de Vouglé contient plus
de détails que celui de Fortunat. L'E-
vêque de Tours après avoir fini le récit
du

(1) Sed cum plurimum temporis contrivissent, tæ-
dere eos coepit inertia & agre ferre per hostes sua
loca vexari. Unde & Alaricum contumelia & prob-
bitis inceslere & quod hostes reformidaret odisse sub-
que Ducis segnitiam criminari & identidem affirma-
re posse se quidem & solos Germanos bello pervin-
cere. Unde suorum importunitate victus Alaricus,
&c. *Procop. de Bell. Goth. lib. prime.*

LIV. IV.
CH. X.

du miracle arrivé à l'occafion de l'Abbé
Maixant, dit : „ Cependant l'Armée d'A-
„ laric & celle de Clovis en vinrent aux
„ mains dans les champs de Vouglé & à
„ la diftance d'environ dix milles (1) de
„ la Ville de Poitiers. Les Vifigots au-
„ roient bien voulu ne combattre qu'à
„ coups de trait, mais l'ennemi les joi-
„ gnit & il les chargea fi vivement que
„ fuivant leur coutume, ils ne tinrent pas.
„ Clovis protégé vifiblement par le Ciel
„ demeura donc maître du Champ de Ba-
„ taille. Cloderic eut part à la gloire de
„ cette journée. Il étoit fils du Roi Si-
„ gebert furnommé le boiteux, parce qu'il
„ étoit demeuré eftropié de la bleffure
„ qu'il avoit reçûe à un genou en combat-
„ tant contre les Allemands à la journée
„ de Tolbiac”. Clovis après avoir mis
les Vifigots en fuite, & après avoir tué
leur Roi Alaric, tous les Auteurs fem-
blent dire qu'il ait tué de fa propre main
ce Prince, ne laiffa point de courir en-
core un très-grand danger. Il fut affailli
dans le même tems par deux Vifigots qui
lui porterent chacun un coup d'épieu d'ar-
mes au milieu du corps. Heureufement

(1) Igitur Chlodovechus Rex cum Alarico Rege
Gothorum in campo Vogladienfe decimo ab urbe
Pictava milliari convenit, & configentibus his emi-
nus, confiftunt cominus illi. Cumque fecundum
confuetudinem Gothi terga vertiffent, ipfe Rex Chlo-
dovechus victoriam Domino adjuvante obtinuit. Ha-
bebat autem in adjutorium fuum filium Sigeberti
Claudi nomine Chlodericum, &c. *Gr. Tur. l. 6. tit.*
2. cap. 37.

la trempe de sa cuirasse étoit si bonne Liv. IV.
qu'elle résista & l'agilité de son cheval le Ch. X.
tira d'entre ces assaillans.

Les détails de la bataille de Vouglé qu'on lit dans Gregoire de Tours ne vont point jusqu'à nous apprendre le nombre des morts & des bleffez. Il se contente de nous dire à ce sujet (1): Que les Citoyens de l'Auvergne qu'Apollinaris avoit amenez au secours d'Alaric, demurerent la plupart sur le champ de bataille, & qu'il y eut parmi les morts plusieurs personnes de famille Sénatoriale. Quoique Gregoire de Tours ne fasse ici mention que des Auvergnats ses compatriotes, on peut croire cependant qu'il y avoit bien d'autres Romains qu'eux dans l'Armée des Visigots. (2) Un article de la Loi Nationale de ce Peuple ordonnoit à tous les Ducs, Comtes, & autres Officiers obligés par leurs emplois d'aller à la guerre, soit qu'ils fussent Visigots, soit qu'ils fussent Romains, de se trouver le jour marqué au lieu du rendez-vous donné aux Milices qui devoient

(1) Maximus tunc Arvernorum Populus qui cum Apollinare venerat & primi qui erant ex Senatoribus, corruerunt. *Ibidem.*

(2) Unde id cunctis Populis regni nostri sub omni modo & generali constitutione præcipimus ut in constituta ac præfinita die quo Princeps in exercitum ire decreverit. quisquis ille est, sive Dux sive Comes atque Gardingus, seu sit Gothus seu sit Romanus nec non ingenuus quisque vel manufusus in exercitum profecturus, decimam partem teravorum suorum secum in expeditionem bellicam ducturus accedat, ita ut hæc pars decima servorum non inermis existat, sed vario armorum genere instructa appareat. *Lex Visig. lib. nono Titul. 2. Articulo nono.*



voient composer l'Armée, à la tête de laquelle le Roi devoit se mettre. Cette Loi enjoint même à toutes les personnes désignées ci-dessus, d'amener avec elles la dixième partie de leurs esclaves, & de les armer convenablement. D'ailleurs les Gaulois n'ont jamais été de ces Peuples paisibles qui ont la patience de voir cinq ou six ans durant des Armées étrangères s'entrebattre dans le pays qu'ils habitent, sans se mêler de la querelle.

Quant à l'Apollinaris qui commandoit les Auvergnats à la journée de Vouglé, il étoit fils du célèbre Sidonius Apollinaris, dont nous avons parlé tant de fois, & de Papiánilla fille de l'Empereur Avitus. Apollinaris n'avoit point pour les Visigots la même aversion que son pere Sidonius avoit eüe, & nous voyons que dès le regne d'Euric (1) il étoit lié d'amitié avec Victorius, que ce Prince, comme nous l'avons dit en son lieu, avoit fait Président de la première Aquitaine. Il étoit même allé avec ce Victorius à Rome, & quand Victorius y eut été assommé, il y fut retenu comme captif, mis à une grosse rançon, & envoyé à Milan pour y être gardé jusqu'à ce qu'il se fût payée. Mais,
&

(1) Igitur Apollinaris cum Victorio Duce Italiam petit, quem aiunt apud Romam interfectum; Apollinarem incolæ loci quasi captivum retinebant dicentes, Non videbis patriam tuam, sed dignas ut satellites tuos poenas exsolves. Hæc autem comminati miserunt eum in exilium apud urbem Mediolanensem . . . Et ascendentes ita Alpium juga pertransirent, atque Arvernum perlati sunt. *Greg. Tur. de glor. Martyr. cap. 45.*

Et c'est ce qui peut servir à donner une Liv. IV. Ch. X.
 idée plus complete de la maniere dont
 les hommes pensoient dans les tems dont
 nous écrivons l'Histoire: Apollinaris ayant
 entendu dire par hazard à un Mendiant
 la veille de la fête de saint Victor Mar-
 tyr, *Tous les captifs qui se sauvent cette
 nuit ne sont jamais rattrapez*, il reputa ce
 discours un prélage heureux, & partant
 sur le soir avec un valet de confiance, il
 prit hardiment le chemin de l'Auvergne,
 où il arriva sain & sauf. Il paroît cepen-
 dant que les facilités qu'il avoit trouvées
 à s'évader, l'eussent rendu suspect à Ala-
 ric, mais on voit par deux Lettres d'A-
 vitus qu'Apollinaris avoit regagné la con-
 fiance de ce Prince.

Avit.
 Vienn.
 Ep. 44.
 45. & 46.

Gregoire de Tours ne dit point que no-
 tre Apollinaris ait été du nombre des Au-
 vergnats tués à Vouglé. Aussi n'y fut-il
 point tué. Il fut même quelques années
 après élu Evêque de l'Auvergne, mais il
 ne vécut que trois mois après son exalta-
 tion, ainsi que nous l'avons déjà dit dans
 le Chapitre précédent en parlant de saint
 Quintianus.

Le peu que Procope dit concernant la
 bataille de Vouglé, sert à confirmer dans
 l'idée que nous avons donnée de cette
 action de guerre. Après avoir rapporté
 qu'Alaric s'étoit posté sous Poitiers pour
 n'être point obligé à combattre, avant
 que d'avoir été joint par les Ostrogots, il
 ajoute que cette manœuvre déplaisoit fort
 aux Visigots qui se croyoient capables de
 battre seuls les Francs, & que ce fut par
 com-